

Annexe 3 CCT

REMUNERATION MINIMALE DES APPRENTIS DANS LE DOMAINE AUTOMOBILE 2024

(sans modification depuis le 01.06.2015)

P E R S O N N E L D ' A T E L I E R	CHF
1. Mécatronicien-ne d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires » a) Première année..... b) Deuxième année..... c) Troisième année..... d) Quatrième année (y compris Matu Pro).....	500.-- 900.-- 1'300.-- 1'700.--
2. Mécanicien- ne en maintenance d'automobiles « véhicules légers » et « véhicules utilitaires » a) Première année..... b) Deuxième année..... c) Troisième année..... d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien..... e) Quatrième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécatronicien.....	450.-- 800.-- 1'150.-- 1'500.-- 1'800.--
3. Assistant- e en maintenance d'automobiles « Attestation de Formation Professionnelle » a) Première année..... b) Deuxième année..... c) Deuxième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance d) Troisième année, mais poursuivant l'apprentissage pour le CFC de mécanicien en maintenance	350.-- 650.-- 800.-- 1'150.--
M A G A S I N I E R S	
4. Gestionnaire du commerce de détail. Logistique des pièces détachées a) Première année..... b) Deuxième année..... c) Troisième année.....	750.— 950.— 1'100.--
5. Assistant du commerce de détail. Logistique des pièces détachées a) Première année..... b) Deuxième année.....	700.-- 900.--

Toutes les rémunérations sont exprimées en 13 mensualités.